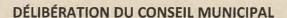


Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

ID: 078-217801893-20251007-2025_049-DE



Séance du 07/10/2025

Référence		
	2025-49	

L'an 2025 et le 7 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents: M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes: Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON,

Virginie DUMONT, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Laurence ROUSSELET, Agnès

TABARY. MM: Eric BERTHEMY, Christian BEZARD, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX,

Objet de la délibération

Autorisation de lancement d'une procédure de marché public pour la révision du PLU

Nombre de membres			
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
16	13	15	

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Nereida LANGE à Myriam GUILMET. M Olivier CHEMIN à Christian BÉZARD.

Absent(s) excusé(s): M Gérard LAGARDE.

Michel ODDOS

Date de la convocation 30/09/2025

Date d'affichage 30/09/2025

Vote

A l'unanimité Pour: 15

Contre 10 Abstention : 0 A été nommé(e) secrétaire : Madame Laure DEVAUD-PINON

Objet de la délibération : Autorisation de lancement d'une procédure de marché public pour la révision du PLU

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2025-49 en date du 07/10/2025 prescrivant la révision du PLU;

CONSIDÉRANT que la révision du PLU nécessite l'assistance d'un bureau d'études spécialisé en urbanisme;

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE Le: 09/10/2025

Publication ou notification du :

CONSIDÉRANT que le montant estimatif du marché impose le recours à une procédure adaptée conformément au Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ :

DE DÉCIDER de lancer une procédure de mise en concurrence en vue du recrutement d'un bureau d'études pour accompagner la commune dans la révision de son PLU.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager la procédure de marché public, à signer tous documents relatifs à la consultation, et à conclure le marché avec le prestataire retenu.

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget communal de 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme: En mairie, le 07/10/2025

Le Maire

Adriano BALLARIN

La secrétaire de séance Laure DEVAUD-PINON